



## Règlement d'ordre intérieur

Chers judokas,  
Chers parents,

Voici le règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) du Judo Club KAMI Nalines.

**Veillez en prendre connaissance, compléter la fiche signalétique en ligne et le valider avant tout accès au tatami (cette opération est à renouveler chaque début de saison).**

L'accès au tatami signifie l'acceptation automatique du judoka et de ses parents à celui – ci.

Le R.O.I. est consultable et téléchargeable sur notre site internet : [www.judokami.be](http://www.judokami.be) et sur notre groupe Facebook.

### Organes

➤ **Staff Administratif :**

- ✓ Thierry PUIATTI (Président)
- ✓ Sidonie PIEROUX (Responsable administrative)
- ✓ Cathy MININI (Coordinatrice compétition)

➤ **Commission Technique & Grade (C.T.G.) :**

- ✓ Natacha DELMOTTE 6<sup>ème</sup> DAN (Senseï)
- ✓ Thierry PUIATTI 4<sup>ème</sup> DAN
- ✓ Bruno MININI 2<sup>ème</sup> DAN

**Seuls les membres de ces organes sont compétents et ont toute autorité en leur matière. Toutes demandes ou remarques particulières éventuelles doivent se faire auprès des responsables.**

### Jours et heures de cours (ÊTRE ÂGÉ de 6 ans)

- Les mercredis de 18h15 à 19h30 ;
- Les samedis de 10h15 à 11h30.

**Les jours de congés ou de fermeture du DOJO sont annoncés oralement lors des cours, indiqués sur notre site internet, sur notre groupe Facebook et envoyés par e- mail.**

### Acceptation des conditions générales

- ✓ Tous les judokas, les membres, les parents du Judo Club KAMI Nalines se doivent de respecter :
  - Le R.O.I. de la Fédération F.E.B.E.L.A.M ASBL ;
  - LE R.O.I. du Judo Club KAMI Nalines ;
  - Le code moral du Judo (cfr. Licence), voir page 7 de ce présent règlement.

## Licence – Assurance

- ✓ La licence est valable 12 mois. Chaque judoka doit être en ordre de licence – assurance avant de monter sur le tatami. Il est de la responsabilité du judoka (ou ses parents) de la renouveler le mois précédent son expiration. L'équipe administrative vous remettra les documents nécessaires à présenter au médecin (approbation médicale obligatoire) de votre choix ainsi que le montant à payer. Les nouveaux inscrits (n'ayant jamais eu de licence auprès de la F.E.B.E.L.A.M ASBL) bénéficieront à la suite de la signature d'une décharge parentale de 4 cours d'essai offerts endéans le mois d'inscription.

## Présences et cotisations

- ✓ Pour la saison 2022-2023, au vu de l'évolution stable du COVID-19, nous reprendrons le système de vente des cartes de présences auprès du staff administratif lors des entraînements. Un décompte des paiements effectués en fin de saison 2021-2022 a été effectué et vous sera déduit ou ajouté pour cette nouvelle saison. Le paiement pourra se faire soit en liquide, soit via un système d'encaissement électronique (paiement mobile) qui sera mis en place dans le courant du mois de septembre 2022.
- ✓ Chaque judoka doit être en possession de sa carte de présence quand il arrive au cours afin de faire pointer sa présence. Celle – ci sera remise en début de saison.
- ✓ Les cartes de présences sont en vente auprès du staff administratif (carte de 4 cours = 10,00 €, carte de 8 cours = 20,00 €, cartes de 12 cours = 30,00 €)
- ✓ Veillez à respecter la date de validité des cartes de présences. Le non renouvellement endéans le temps requis entraînera un supplément de 5,00 €
- ✓ En cas de non-paiement de cotisation, le judoka se verra refuser l'accès au DOJO.
- ✓ Si une difficulté survient par rapport à une absence prolongée justifiée de votre enfant nous vous invitons à en informer, immédiatement, le staff administratif et la C.T.G. afin de trouver une solution.
- ✓ Pour toutes difficultés quelconques (financière ou autre), contacter le staff administratif.

## Ponctualité

- ✓ Les cours commencent aux heures précises.
- ✓ Les retardataires peuvent ne pas être admis sur le tatami.



## Responsabilité du club et surveillance des judokas

- ✓ Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'objets dans le hall sportif et les vestiaires.
- ✓ La surveillance des judokas n'est assurée que sur le tatami et pendant la durée des cours auxquels ils participent.
- ✓ Le Judo Club KAMI Nalines décline toute responsabilité en cas d'accident avant et après les cours.
- ✓ L'accès au DOJO est uniquement réservé au pratiquant. La discrétion y est de rigueur. Les spectateurs ne sont pas admis pendant les cours. Le DOJO sera fermé de 18h15 à 19h15 le mercredi et de 10h15 à 11h15 le samedi.
- ✓ Toute sortie du tatami sans autorisation du professeur est interdite.
- ✓ Si vous devez reprendre votre enfant avant la fin du cours, nous vous demandons d'en informer le moniteur présent au début du cours. Nous vous demandons aussi, avant de reprendre votre enfant, d'en avertir le moniteur.
- ✓ Le club décline toute responsabilité si en raison de fiches non complétées et non retournées il est dans l'impossibilité de vous contacter (voir fiche signalétique).

## Respect – Discipline

- ✓ Chaque membre s'engage à ne pas porter préjudice à la F.E.B.E.L.A.M, au Judo Club KAMI Nalines et aux membres du Judo Club KAMI Nalines par des propos, gestes ou actes pouvant leur nuire ; en ce y compris au travers des réseaux sociaux.
- ✓ Le moniteur se réserve le droit d'interdire l'accès au DOJO à un judoka qui n'aurait pas observé les règles élémentaires de respect, d'hygiène, de consignes COVID et aurait montré un esprit contraire à toute éthique et au code moral du Judo.

## Hygiène

- ✓ Une hygiène corporelle irréprochable est exigée.
- ✓ Les ongles des doigts et des orteils seront propres et coupés courts.
- ✓ Chaque judoka doit se présenter avec judogi propre (non déchiré, non décousu) et réglementaire (adapté à sa taille).
- ✓ Chaque judogi portera l'écusson du club au niveau du revers gauche (à hauteur du cœur).
- ✓ Les filles doivent porter un t – shirt blanc sous leur judogi. Le t – shirt blanc est toléré chez les garçons en cas de maladie.
- ✓ Les cheveux longs doivent être attachés par des élastiques SANS élément métallique ou plastique.
- ✓ Les bijoux tels que bagues, boucles d'oreilles, chaînes et autres sont interdits sur un tatami.

## Passage de grade

- ✓ Tout passage de grade se fait sur décision de la C.T.G. Jusqu'à l'âge de 13 ans, les judokas passent par le système intermédiaire de barrettes. Au – delà cet âge, les judokas passeront les examens pour obtenir directement le grade supérieur sauf décision contraire de la C.T.G.

## Compétitions



- ✓ Les compétitions ne sont nullement obligatoires, bien que conseillées pour l'évolution du judoka. Elles n'interviennent en rien dans l'obtention des grades jusqu'au grade de ceinture marron. Après, certaines compétitions (Shiaï) deviennent obligatoires en vue de l'obtention du grade supérieur de ceinture noire. La participation aux compétitions nécessite une inscription préalable d'au moins une semaine.
- ✓ Les compétitions ne peuvent se concevoir qu'avec une pratique régulière du judo.
- ✓ En cas de blessure ou d'arrêt prolongée de la pratique du judo, la C.T.G. se réserve le droit d'interdire l'inscription aux compétitions et/ou Shiaï.
- ✓ La C.T.G. se réserve le droit de refuser l'accès du judoka à la compétition.

## Accidents

- ✓ Toute blessure lors des cours sera prise en charge par le moniteur qui apportera les soins nécessaires.
- ✓ Dans certains cas, le moniteur se réserve le droit d'appeler tout de suite une ambulance.
- ✓ Tout accident doit être signalé le jour même au moniteur.

## Activités

- ✓ La participation aux activités fédérales (voir calendrier F.E.B.E.L.A.M présent sur le site internet) est obligatoire à partir de la ceinture bleue.

## Divers

- ✓ Toute communication se fait via le site internet officiel du club ([www.judokami.be](http://www.judokami.be)), par e-mail et sur notre groupe Facebook.
- ✓ Toutes prises de vue ou de vidéo devront préalablement faire l'objet d'un accord de la C.T.G.
- ✓ Toutes les personnes qui collaborent à la vie du Judo Club KAMI Nalines le font de manière bénévole. Soyez courtois et respectueux vis – à – vis de celles – ci.
- ✓ Les sorties et organisations club sont réalisées au profit des judokas.
- ✓ Les responsables des différents organes sont à votre disposition pour toute information complémentaire non reprise dans ce R.O.I.  
Ils vous apporteront les réponses des consultations auprès des organes compétents.
- ✓ En cas de non – respect d'un des points repris dans ce R.O.I., la C.T.G. se réserve le droit d'interpeller toute personne concernée par ce manquement et le cas échéant de l'exclure, sans délai, du club.
- ✓ Toute décision prise au sein du club est immédiatement relayée aux organes fédéraux compétents (F.E.B.E.L.A.M ASBL)

## **Mesures COVID – 19**

### **A appliquer en cas de réactivation demandée par le Centre Sportif**

#### **Pour les judokas**

- ✓ Les judokas doivent entrer dans le dojo par la zone indiquée à cet effet.
- ✓ Les judokas devront être sur place 5 minutes avant le début de l'entraînement à l'endroit prévu. La sortie se fera par la zone indiquée à cet effet.
- ✓ Les judokas respecteront la distanciation sociale et le port du masque dans ce moment d'attente.
- ✓ Les personnes autres que les judokas ou membres du staff du club sont autorisées à l'intérieur du DOJO avec port du masque obligatoire même en étant assis.
- ✓ Les judokas doivent de préférence être vêtus de leur judogi.
- ✓ Les judokas doivent se munir d'une veste ou d'un survêtement pour éviter de salir leur judogi.
- ✓ Un moniteur sera présent dès l'accueil des judokas.
- ✓ Tous les judokas rempliront une fiche d'informations et signeront le R.O.I qui leur sera envoyé par mail.
- ✓ Chaque judoka devra apporter sa carte de présence, un petit sac à dos qui sera labélisé de son nom (hauteur maximale 25-30 cm) avec une gourde labélisée à son nom et un masque en tissu labélisé à son nom.
- ✓ Ce sac à dos et le survêtement seront accrochés pour toute la durée du cours.
- ✓ Tout autre objet est interdit au sein du DOJO.
- ✓ **Une attestation d'absence de symptôme doit être rendue pour le premier cours.**
- ✓ Les judokas doivent se passer les mains et les pieds avec du gel hydroalcoolique avant le début de l'entraînement et à la fin de ce dernier.
- ✓ Les judokas doivent présenter une hygiène impeccable.
- ✓ Les moniteurs gèreront le sens des déplacements à l'intérieur du DOJO ainsi que la place de chacun.
- ✓ En raison du contexte, les moniteurs se réservent le droit d'interpeller la personne majeure référente du judoka pour venir le rechercher.



## Intendance

- ✓ Du gel hydroalcoolique sera disponible à l'entrée du DOJO.
- ✓ Le port du masque est obligatoire dans la zone d'attente et dès l'entrée dans le DOJO avant le début de l'entraînement et à la clôture de ce dernier pour les judokas et non pas durant l'entraînement sauf si le contexte le demande. Le port du masque est obligatoire pour les moniteurs durant l'entraînement quand la distanciation sociale n'est pas possible (sauf disposition contraire).
- ✓ Les tatamis seront désinfectés avant et après chaque entraînement.
- ✓ **Les cours se donneront le mercredi de 18h15 à 19h30 et le samedi de 10h15 à 11h30.**
- ✓ Tout le matériel utilisé sera désinfecté après chaque entraînement.
- ✓ **La fontaine à eau sera inaccessible.**
- ✓ Tout objet oublié dans le DOJO ne sera pas conservé par le staff du club de judo.
- ✓ Un moniteur responsable COVID sera désigné pour chaque entraînement.
- ✓ La ventilation de la salle sera assurée à chaque entraînement.
- ✓ Une personne majeure sera référencée pour chaque judoka mineur.
- ✓ Des mouchoirs jetables à usage unique seront mis à disposition des judokas.
- ✓ En cas d'oubli de masque, des masques seront mis à disposition des judokas. Cet oubli ne pourra être récurrent.
- ✓ Aucun échange de matériel ne sera autorisé.
- ✓ **Si le judoka est souffrant, il devra rester chez lui.**
- ✓ Le paiement des cotisations/assurance se fera par virement bancaire par trimestre de manière anticipative. L'abonnement de 2 cours/semaine : 60,00€ et l'abonnement de 1 cours/semaine : 30,00€/ Le paiement devra être effectué dans les 15 jours de la réception du courrier par virement bancaire.

## Tracing

- ✓ Une liste des participants comprenant le nom, le prénom, le numéro de téléphone, l'adresse e-mail sera tenue et conservée pour une durée minimum de 14 jours.

Si une de ces règles ne devait pas être observée, alors les moniteurs devront refuser au judoka l'accès au DOJO.

Ces mesures sont susceptibles d'être changées en raison de l'évolution de la situation.

Nous sommes conscients que ces consignes peuvent être contraignantes mais il est de notre responsabilité d'œuvrer pour le bien-être de tous.

## *Code Moral du Judo*

### La POLITESSE

C'est le respect d'autrui

### Le COURAGE

C'est faire ce qui est juste

### La SINCERITE

C'est s'exprimer sans déguiser sa pensée

### L'HONNEUR

C'est être fidèle à la parole donnée

### La MODESTIE

C'est parler de soi – même sans orgueil

### Le RESPECT

Sans respect aucune confiance ne peut naître

### Le CONTRÔLE DE SOI

C'est savoir se taire lorsque monte la colère

### L'AMITIE

C'est le plus pur des sentiments humains